

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : STOP-Algues - Concentré, sans chlore
(Algen- und Schimmel-STOP - Konzentrat)
Numéro du produit : 0076__001 **Version (Révision) :** 9.1.0 (9.0.0)
Date d'exécution : 14.11.2017 **Date d'édition :** 14.11.2017

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

STOP-Algues - Concentré, sans chlore
(Algen- und Schimmel-STOP - Konzentrat) (0076__001)

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides)

Secteur d'utilisation

SU21 - Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= public général = consommateurs)

SU22 - Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur)

decotric GmbH

Rue : Im Schedetal 1

Code postal/Lieu : D - 34346 Hann. Münden

Téléphone : +49 (0)5541 7003-02

Telefax : +49 (0)5541 7003-50

Contact pour informations :

E-mail (personne compétente) : sds@decotric.de

Site web : www.decotric.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+49 (0)5541 7003-41/-64

Ce numéro n'est joignable que pendant les heures d'ouverture du bureau.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aquatic Acute 1 ; H400 - Danger pour l'environnement aquatique : Aiguë 1 ; Très toxique pour les organismes aquatiques.

Aquatic Chronic 2 ; H411 - Danger pour l'environnement aquatique : Chronique 2 ; Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Eye Dam. 1 ; H318 - Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Catégorie 1 ; Provoque des lésions oculaires graves.

Skin Corr. 1C ; H314 - Corrosion cutanée/irritation cutanée : Catégorie 1C ; Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques



Corrosion (GHS05) · Environnement (GHS09)

Mention d'avertissement

Danger

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit :	STOP-Algues - Concentré, sans chlore (Algen- und Schimmel-STOP - Konzentrat)		
Numéro du produit :	0076__001	Version (Révision) :	9.1.0 (9.0.0)
Date d'exécution :	14.11.2017	Date d'édition :	14.11.2017

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage

CHLORURE DE DIDÉCYLDIMÉTHYLAMMONIUM ; N°CAS : 7173-51-5

Mentions de danger

- H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

- P102 Tenir hors de portée des enfants.
P260 Ne pas respirer les vapeurs/aérosols.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P501 Éliminer le contenu/récipient dans la réglementation locale / nationales du point de collecte des déchets.

2.3 Autres dangers

Aucune

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Description

Composée de: Sels d'ammonium quaternaire, agents de surfaces non ioniques, additifs et eau

Composants dangereux

CHLORURE DE DIDÉCYLDIMÉTHYLAMMONIUM ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119945987-15 ; N°CE : 230-525-2; N°CAS : 7173-51-5 (M Acute=10) (M Chronic=1)

Poids : $\geq 5 - < 10$ %

Classification 1272/2008 [CLP] : Skin Corr. 1B ; H314 Eye Dam. 1 ; H318 Acute Tox. 4 ; H302 Aquatic Acute 1 ; H400 Aquatic Chronic 1 ; H410

C13-ALCOOL POLYÉTHYLÈNE-GLYCOL(7-12EO) GRAS ; Numéro d'enregistrement REACH : Art. 2 (9) ; N°CE : 931-138-8; N°CAS : 69011-36-5

Poids : $\geq 1 - < 5$ %

Classification 1272/2008 [CLP] : Eye Dam. 1 ; H318 Acute Tox. 4 ; H302

ÉTHYLÈNE-GLYCOL ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119456816-28 ; N°CE : 203-473-3; N°CAS : 107-21-1

Poids : $\geq 1 - < 5$ %

Classification 1272/2008 [CLP] : STOT RE 2 ; H373 Acute Tox. 4 ; H302

Indications diverses

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Informations générales

Respecter le mode d'emploi sur l'étiquette. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical. Changer les vêtements souillés ou mouillés.

En cas d'inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit :	STOP-Algues - Concentré, sans chlore (Algen- und Schimmel-STOP - Konzentrat)		
Numéro du produit :	0076__001	Version (Révision) :	9.1.0 (9.0.0)
Date d'exécution :	14.11.2017	Date d'édition :	14.11.2017

En cas de contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. NE PAS faire vomir. Consulter impérativement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Le produit lui-même n'est pas combustible. Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Produits de pyrolyse, toxique

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie

ne pas respirer les gaz d'explosion et d'incendie. utiliser un appareil de protection respiratoire approprié.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Les précautions usuelles concernant le maniement de produits chimiques sont à observer.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

Recueillir avec une matière absorbante inerte et éliminer en tant que déchet nécessitant une surveillance particulière. ne pas laisser sécher le produit.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir paragraphe 7 Protection individuelle: voir paragraphe 8 Evacuation: voir paragraphe 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Respecter les mesures de sécurité habituelles en matière de manipulation de produits chimiques. Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Conserver à l'écart des aliments, boissons et fourrages.

Mesures de lutte contre l'incendie

aucunes mesures particulières ne sont exigées.

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit :	STOP-Algues - Concentré, sans chlore (Algen- und Schimmel-STOP - Konzentrat)		
Numéro du produit :	0076__001	Version (Révision) :	9.1.0 (9.0.0)
Date d'exécution :	14.11.2017	Date d'édition :	14.11.2017

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Demandes d'aires de stockage et de récipients

Conserver/Stockier uniquement dans le récipient d'origine. Conserver le récipient bien fermé.

Autres indications relatives aux conditions de stockage

Ne pas stocker en plein air. Toujours conserver la préparation dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine. Informations supplémentaires voir l'étiquette. Tenir éloigné de chaleur et de la lumière solaire directe. Tenir compte des consignes de sécurité et du mode d'emploi sur l'emballage en fût métallique.

Ne pas stocker à des températures de moins de : Éviter le refroidissement en deçà de 0°C.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandation

Tenir compte de la fiche des spécifications techniques.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail

ÉTHYLÈNE-GLYCOL ; N°CAS : 107-21-1

Type de valeur limite (pays d'origine):	STEL (EC)
Valeur seuil :	40 ppm / 104 mg/m ³
Remarque :	H
Version :	08.06.2000
Type de valeur limite (pays d'origine):	TWA (EC)
Valeur seuil :	20 ppm / 52 mg/m ³
Remarque :	H
Version :	08.06.2000

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection individuelle

Protection yeux/visage

Protection oculaire appropriée

lunettes à coques

Protection de la peau

Protection des mains

Lors de contact fréquents avec les mains : gants de caoutchouc. PVC (Chlorure de polyvinyle)

Protection corporelle

Porter des vêtements de protection. enlever les vêtements souillés, imprégnés

Protection respiratoire

Appareil de protection respiratoire approprié

En principe, pas besoin d'une protection respiratoire personnelle.

Mesures générales de protection et d'hygiène

Les précautions usuelles concernant le maniement de produits chimiques sont à observer. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Voir aussi rubrique 6, 12.

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : STOP-Algues - Concentré, sans chlore
(Algen- und Schimmel-STOP - Konzentrat)

Numéro du produit : 0076__001 **Version (Révision) :** 9.1.0 (9.0.0)

Date d'exécution : 14.11.2017 **Date d'édition :** 14.11.2017

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État : liquide

Couleur : incolore

Odeur

caractéristique

Données de sécurité

Température de fusion/plage de fusion :	(1013 hPa)	env.	0	°C	
Point d'ébullition:	(1013 hPa)	env.	100	°C	
Point éclair :			non déterminé		Brookfield
Température d'ignition :			Aucune donnée disponible		
Pression de la vapeur :	(50 °C)		non déterminé		
Densité :	(20 °C)	env.	1	g/cm ³	
Test de séparation des solvants :	(20 °C)		non applicable		
Solubilité dans l'eau :	(20 °C)		soluble		
pH :		env.	8		
Temps d'écoulement :	(23 °C)	env.	11	s	DIN gobelet 4 mm
Valeur de COV :		<	1	g/l	

9.2 Autres informations

Aucune

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune information disponible.

10.2 Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information disponible.

10.4 Conditions à éviter

Aucune information disponible.

10.5 Matières incompatibles

néant, à l'utilisation appropriée

10.6 Produits de décomposition dangereux

néant, à l'utilisation appropriée

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Effets aigus

Toxicité orale aiguë

Paramètre :	ATEmix calculé
Voie d'exposition :	Par voie orale
Dose efficace :	> 2000 mg/kg

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : STOP-Algues - Concentré, sans chlore
(Algen- und Schimmel-STOP - Konzentrat)

Numéro du produit : 0076__001 **Version (Révision) :** 9.1.0 (9.0.0)

Date d'exécution : 14.11.2017 **Date d'édition :** 14.11.2017

Paramètre : DL50 (CHLORURE DE DIDÉCYLDIMÉTHYLAMMONIUM ; N°CAS : 7173-51-5)
Voie d'exposition : Par voie orale
Espèce : Rat
Dose efficace : 238 mg/kg

Paramètre : DL50 (C13-ALCOOL POLYÉTHYLÈNE-GLYKOL(7-12EO) GRAS ; N°CAS : 69011-36-5)
Voie d'exposition : Par voie orale
Espèce : Rat
Dose efficace : > 2000 mg/kg

Paramètre : CL50 (ÉTHYLÈNE-GLYCOL ; N°CAS : 107-21-1)
Voie d'exposition : Par voie orale
Espèce : Rat
Dose efficace : > 2000 mg/kg

Toxicité dermique aiguë

Paramètre : DL50 (CHLORURE DE DIDÉCYLDIMÉTHYLAMMONIUM ; N°CAS : 7173-51-5)
Voie d'exposition : Dermique
Espèce : Lapin
Dose efficace : 3342 mg/kg

Paramètre : DL50 (C13-ALCOOL POLYÉTHYLÈNE-GLYKOL(7-12EO) GRAS ; N°CAS : 69011-36-5)
Voie d'exposition : Dermique
Espèce : Lapin
Dose efficace : > 2000 mg/kg

Toxicité inhalatrice aiguë

Paramètre : CL50 (C13-ALCOOL POLYÉTHYLÈNE-GLYKOL(7-12EO) GRAS ; N°CAS : 69011-36-5)
Voie d'exposition : Inhalation
Résultat d'essai : Aucune donnée disponible.

Effet irritant et caustique

Iritation primaire de la peau

Paramètre : Irritation primaire de la peau (C13-ALCOOL POLYÉTHYLÈNE-GLYKOL(7-12EO) GRAS ; N°CAS : 69011-36-5)
Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation de la peau

Irritation des yeux

Paramètre : Irritation des yeux (C13-ALCOOL POLYÉTHYLÈNE-GLYKOL(7-12EO) GRAS ; N°CAS : 69011-36-5)
Espèce : Lapin
Résultat : Risque de lésions oculaires graves.

Sensibilisation

Aucune donnée disponible

En cas de contact avec la peau

Paramètre : Irritation primaire de la peau (C13-ALCOOL POLYÉTHYLÈNE-GLYKOL(7-12EO) GRAS ; N°CAS : 69011-36-5)
Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation de la peau

Toxicité après prises répétées (subaiguë, subchronique, chronique)

Aucune donnée disponible

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Cancerogénité

Paramètre : Cancerogénité (C13-ALCOOL POLYÉTHYLÈNE-GLYKOL(7-12EO) GRAS ; N°CAS : 69011-36-5)
Résultat d'essai : Négatif.
Aucune donnée disponible

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : STOP-Algues - Concentré, sans chlore
(Algen- und Schimmel-STOP - Konzentrat)

Numéro du produit : 0076__001 **Version (Révision) :** 9.1.0 (9.0.0)

Date d'exécution : 14.11.2017 **Date d'édition :** 14.11.2017

Mutagénicité sur les cellules germinales

Aucune donnée disponible

Génotoxicité

Paramètre : Génotoxicité (CHLORURE DE DIDÉCYLDIMÉTHYLAMMONIUM ; N°CAS : 7173-51-5)
Espèce : Salmonella typhimurium
Résultat d'essai : Négatif.
Méthode : OCDE 471 (Test Ames)

Paramètre : Génotoxicité (CHLORURE DE DIDÉCYLDIMÉTHYLAMMONIUM ; N°CAS : 7173-51-5)
Voie d'exposition : Par voie orale
Espèce : Rat
Résultat d'essai : Négatif.
Méthode : OCDE 475

Paramètre : Génotoxicité (C13-ALCOOL POLYÉTHYLÈNE-GLYKOL(7-12EO) GRAS ; N°CAS : 69011-36-5)
Voie d'exposition : Mutagénicité in vitro
Résultat d'essai : Négatif.

Paramètre : Génotoxicité (C13-ALCOOL POLYÉTHYLÈNE-GLYKOL(7-12EO) GRAS ; N°CAS : 69011-36-5)
Voie d'exposition : Mutagénéité in-vivo
Résultat d'essai : Négatif.

Toxicité pour la reproduction

Aucune donnée disponible

Toxique pour le développement/effets tératogènes

Étude de toxicité pour la reproduction sur deux générations

Paramètre : Étude de toxicité pour la reproduction sur deux générations (C13-ALCOOL POLYÉTHYLÈNE-GLYKOL(7-12EO) GRAS ; N°CAS : 69011-36-5)
Voie d'exposition : NOEL(C)
Espèce : Rat
Dose efficace : > 250 mg/kg

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Aucune donnée disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Aucune donnée disponible

Danger par aspiration

Aucune donnée disponible

11.5 Informations complémentaires

Si l'on tient compte des consignes d'hygiène du travail, aucun effet nocif n'est à craindre ce produit s'il est manipulé correctement.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Aucune information disponible.

Toxicité aquatique

Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson

Paramètre : CL50 (CHLORURE DE DIDÉCYLDIMÉTHYLAMMONIUM ; N°CAS : 7173-51-5)
Espèce : Tête de boule
Dose efficace : 0,19 mg/l
Temps d'exposition : 96 h

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : STOP-Algues - Concentré, sans chlore
(Algen- und Schimmel-STOP - Konzentrat)
Numéro du produit : 0076__001 **Version (Révision) :** 9.1.0 (9.0.0)
Date d'exécution : 14.11.2017 **Date d'édition :** 14.11.2017

Paramètre : CL50 (C13-ALCOOL POLYÉTHYLÈNE-GLYKOL(7-12EO) GRAS ; N°CAS : 69011-36-5)
Espèce : Cyprinus carpio (Carpe)
Paramètres d'évaluation : Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson
Dose efficace : > 1 mg/l
Temps d'exposition : 96 h
Méthode : OCDE 203
Paramètre : CL50 (C13-ALCOOL POLYÉTHYLÈNE-GLYKOL(7-12EO) GRAS ; N°CAS : 69011-36-5)
Espèce : Cyprinus carpio (Carpe)
Paramètres d'évaluation : Toxicité chronique (à long terme) pour les poissons
Évaluation : No information available.
Paramètre : EC50 (C13-ALCOOL POLYÉTHYLÈNE-GLYKOL(7-12EO) GRAS ; N°CAS : 69011-36-5)
Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)
Dose efficace : > 1 mg/kg
Temps d'exposition : 48 h
Évaluation : Non nocif pour les daphnies jusqu'à la concentration testée.
Méthode : OCDE 202
Paramètre : CL50 (ÉTHYLÈNE-GLYCOL ; N°CAS : 107-21-1)
Espèce : Tête de boule
Dose efficace : > 10000 mg/l
Temps d'exposition : 96 h

Toxicité chronique (à long terme) pour les poissons

Paramètre : NOEC (CHLORURE DE DIDÉCYLDIMÉTHYLAMMONIUM ; N°CAS : 7173-51-5)
Espèce : Brachydanio rerio
Dose efficace : 0,032 mg/l
Temps d'exposition : 34 day(s)
Paramètre : NOEC (ÉTHYLÈNE-GLYCOL ; N°CAS : 107-21-1)
Espèce : Tête de boule
Dose efficace : 15380 mg/l
Temps d'exposition : 7 day(s)

Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia

Paramètre : EC50 (CHLORURE DE DIDÉCYLDIMÉTHYLAMMONIUM ; N°CAS : 7173-51-5)
Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)
Dose efficace : 0,062 mg/l
Temps d'exposition : 34 day(s)
Paramètre : EC50 (ÉTHYLÈNE-GLYCOL ; N°CAS : 107-21-1)
Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)
Dose efficace : > 10000 mg/l
Temps d'exposition : 48 h

Chronique (à long terme) toxicité pour la daphnia

Paramètre : NOEC (CHLORURE DE DIDÉCYLDIMÉTHYLAMMONIUM ; N°CAS : 7173-51-5)
Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)
Dose efficace : 0,01 mg/l
Temps d'exposition : 21 day(s)
Paramètre : NOEC (ÉTHYLÈNE-GLYCOL ; N°CAS : 107-21-1)
Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)
Dose efficace : 8590 mg/l
Temps d'exposition : 7 day(s)

Aiguë (à court terme) toxicité pour les algues

Paramètre : ErC50 (CHLORURE DE DIDÉCYLDIMÉTHYLAMMONIUM ; N°CAS : 7173-51-5)
Espèce : Algues
Dose efficace : 0,026 mg/l
Temps d'exposition : 96 h

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit :	STOP-Algues - Concentré, sans chlore (Algen- und Schimmel-STOP - Konzentrat)		
Numéro du produit :	0076__001	Version (Révision) :	9.1.0 (9.0.0)
Date d'exécution :	14.11.2017	Date d'édition :	14.11.2017

Paramètre :	EC50 (C13-ALCOOL POLYÉTHYLÈNE-GLYKOL(7-12EO) GRAS ; N°CAS : 69011-36-5)
Espèce :	Desmodesmus subspicatus
Dose efficace :	> 1 mg/l
Temps d'exposition :	72 h
Méthode :	OCDE 201
Paramètre :	EC50 (ÉTHYLÈNE-GLYCOL ; N°CAS : 107-21-1)
Espèce :	Algues
Dose efficace :	6500 - 13000 mg/l
Temps d'exposition :	4 day(s)

Toxicité bactérielle

Paramètre :	EC50 (CHLORURE DE DIDÉCYLDIMÉTHYLAMMONIUM ; N°CAS : 7173-51-5)
Espèce :	bactéries
Dose efficace :	11 mg/l
Temps d'exposition :	3 h
Paramètre :	EC50 (C13-ALCOOL POLYÉTHYLÈNE-GLYKOL(7-12EO) GRAS ; N°CAS : 69011-36-5)
Espèce :	bactéries
Paramètres d'évaluation :	(boues activées)
Dose efficace :	140 mg/l
Paramètre :	EC50 (ÉTHYLÈNE-GLYCOL ; N°CAS : 107-21-1)
Espèce :	Pseudomonas putida
Dose efficace :	> 10000 mg/l
Temps d'exposition :	16 h
Méthode :	DIN 38412 / partie 8
Paramètre :	EC10 (ÉTHYLÈNE-GLYCOL ; N°CAS : 107-21-1)
Espèce :	Pseudomonas putida
Dose efficace :	> 10000 mg/l
Temps d'exposition :	16 h

Effets dans les stations d'épuration

lors de l'introduction adéquate de faibles concentrations dans une station d'épuration biologique adaptée, il n'y a pas de dysfonctionnements de l'activité de dégradation des boues activées.

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible.

12.6 Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

12.7 Autres informations écotoxicologiques

Informations complémentaires

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Élimination du produit/de l'emballage

Éliminer en observant les réglementations administratives. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit :	STOP-Algues - Concentré, sans chlore (Algen- und Schimmel-STOP - Konzentrat)		
Numéro du produit :	0076__001	Version (Révision) :	9.1.0 (9.0.0)
Date d'exécution :	14.11.2017	Date d'édition :	14.11.2017

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Code des déchets produit

07 04 01

Désignation des déchets

eaux de lavage et liqueurs mères aqueuses

Code des déchets conditionnement

15 01 02

Désignation des déchets

emballages en matières plastiques

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.4 Groupe d'emballage

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.5 Dangers pour l'environnement

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations EU

Autres réglementations (UE)

Caractéristique des composants selon le décret CE n°648/2004

CE-Règlement (No 648/2004):

- contient: 5-15% agents de surface cationiques, 5-15% agents de surface non ioniques
- www.decotric.de, info@decotric.de

Directive n° 2004/42/CE relative à la limitation des émissions de COV dues à l'utilisation de solvants organiques dans les vernis et peintures

- N'est pas soumis à cette directive.

Règlement (UE) n° 528/2012 sur les biocides

Produits biocides réglementation (528/2012/CE):

--Marquage de conditionnement :

- Concentré d'assainissement à phase aqueuse (dilution 1:10 avec eau) pour la protection de maçonnerie (rendement 50-100ml de dilution/m²); GROUPE 2, Type de produits 10
- 100g contiennent: 9,50g Chlorure de Didécylidiméthylammonium

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit :	STOP-Algues - Concentré, sans chlore (Algen- und Schimmel-STOP - Konzentrat)		
Numéro du produit :	0076__001	Version (Révision) :	9.1.0 (9.0.0)
Date d'exécution :	14.11.2017	Date d'édition :	14.11.2017

-- Marquage de toute publicité:
-Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.-
Ce marquage est aussi valable pour produits, qu'il ne faut pas marquer suivant les CLP réglementation (EU/1272/2008) ou l'ordonnance de matière de danger.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour les substances de ce mélange.

15.3 Informations complémentaires

Aucune

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1 Indications de changement

02. Classification de la substance ou du mélange · 02. Éléments d'étiquetage · 02. Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

16.2 Abréviations et acronymes

Aucune

16.3 Références littéraires et sources importantes des données

Aucune

16.4 Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aucune information disponible.

16.5 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H373	Les inhalations répétées ou prolongées risquent d'endommager les reins.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

16.6 Indications de stage professionnel

Aucune

16.7 Informations complémentaires

Aucune

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.